



CONSEIL de PARENTS d'ELEVES

Elémentaire CAP de BOS / Maternelle LA FARANDOLE – PESSAC

Association reconnue d'utilité publique par le décret du 7 Août 1951

<http://fcpecapdebos.canalblog.com>

Anne Wimez
Présidente FCPE Cap de Bos- Farandole
15 rue des pélicans
33600 PESSAC

Monsieur L'inspecteur d'Académie
Directeur des services Départementaux
de l'Education Nationale
Inspection Académique
BP 919
33060 Bordeaux Cedex

Pessac le 1^{er} février 2007.

Objet : maintien des 13 classes

LR/AR

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous venons par ce courrier attirer votre attention sur la situation de l'Ecole Primaire Cap de Bos de Pessac. Les effectifs prévisionnels étant stables pour la rentrée prochaine, il est important que le nombre de classes existantes soit maintenu.

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée prochaine sont de 292, non compris les 5 élèves de la CLIS.

Nous vous rappelons que depuis 4 ans les effectifs sont à peu près constants :

292 élèves inscrits en 2006-2007,

304 en 2005-2006,

293 en 2004-2005.

Pour cette année 2006/2007, la répartition par niveau est la suivante :

3 CP comptant chacun 21 élèves

2 CE1 de 23 et 25 élèves

1 CE1-CE2 de 22 élèves

1 CE2 de 26 élèves

3 CM1 de 24 , 23 et 23 élèves

2 CM2 de 26 et 27 élèves

1 CLIS (classe d'intégration spécialisée de type 4) comptant aujourd'hui 5 élèves.

Pour l'année 2007/2008, il est prévu une arrivée de 52 enfants en CP qui remplaceraient les élèves de CM2 partant au collège.

Nous attirons votre attention sur les particularités de l'école de Cap de Bos :

- Les bons résultats aux évaluations nationales plaident en faveur du même taux d'encadrement afin de maintenir les mêmes conditions de réussite.
- Notre école compte également les enfants des aires d'accueil des gens du voyage (12 cette année), ce qui demande aux enseignants une disponibilité supplémentaire pour les intégrer au mieux dans leur classe d'âge. Parmi eux, certains primo arrivants ne parlent pas le français, ce qui implique encore une surcharge de travail pour l'enseignant (le renfort d'un enseignant 3 heures par semaine étant insuffisant).
- La CLIS de type 4 nécessite une intégration par niveau ce qui suppose que l'effectif de la classe d'accueil s'en trouve majoré. Il est important que les effectifs de classe ne soient pas trop chargés afin que l'intégration soit positive pour tous.
- Le suivi des plans personnalisés de réussite éducative des enfants nécessite un investissement particulier de l'enseignant durant la classe.

Toutes ces spécificités associées à l'usage des doubles niveaux (plusieurs programmes dans la même classe) entraînent une surcharge pour les enseignants et justifient le maintien de 12 classes (plus la CLIS) dans notre école.

Persuadés que vous serez sensible à nos arguments, nous restons dans l'attente de votre réponse et nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le conseil local,

Anne Wimez

Présidente FCPE CAP de Bos/Farandole

Copie à :

Monsieur CASTELLI, Inspecteur de la circonscription Pessac/Cestas

Monsieur AUGER, Maire de Pessac

Monsieur BOUTET, Adjoint au maire chargé de l'éducation

Madame Fournier, Directrice de l'école

Mr Dupon-Lahitte, Président FCPE départementale